



Procès-verbal de la Régie intermunicipale
des matières résiduelles de l'ouest

Montcalm le 8 juillet 2019

À la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles de l'Ouest tenue le 8^e jour du mois de juillet 2019, à l'hôtel-de-ville de la municipalité de Montcalm, Québec, à laquelle sont présents :

Jean-Guy Galipeau,	Amherst
André Sainte-Marie,	Brébeuf
William Howe,	Arundel
Steven Larose,	Montcalm

Formant tous quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Guy Galipeau.

Madame Évelyne Charbonneau est absente, son absence est motivée.

M. Bernard Davidson, greffier est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 8 juillet 2019

- 1 Ouverture de la séance.
- 2 Adoption de l'ordre du jour.
- 3 .Ratification du procès-verbal de la séance du 10 juin 2019.
.Résolutions numéros 092-06-2019 à 96-06-2019.
- 4 Ratification des comptes à payer.
- 5 Suivi des opérations :
 - Balance de vérification au 31 mai 2019;
 - Embauche de nouveaux chauffeurs de remplacement
 - Modifications à apporter aux camions;
 - Bacs brisés lors de collectes antérieures;
 - Suivi des plaintes;
 - Problématique liée à la collecte des bacs;
 - Résolution de la municipalité d'Arundel acceptant le mandat du volet finances de la RIMRO.
- 6 Suivi de la rencontre de la RITL du 12 juin 2019.
- 7 Demande de la municipalité de Brébeuf pour la collecte des matières organiques pour l'automne 2019.
- 8 Varia.
- 9 Période de questions
- 10 Levée de la séance.



Procès-verbal de la Régie intermunicipale
des matières résiduelles de l'ouest

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Monsieur le président Jean-Guy Galipeau souhaite la bienvenue aux membres.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R. 097.06.2019

IL est proposé par Monsieur André Ste-Marie

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3 RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUIN 2019.
RÉSOLUTIONS NUMÉROS 097-07-2019 À 105-07-2019

Les membres du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance du 10 juin 2019, le greffier est exempt d'en faire la lecture.

R. 098.07.2019

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Ste-Marie

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2019 soit ratifié tel que rédigé.

Résolutions numéros 097-07-2019 à 105-07-2019 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité

4. RÉSOLUTION 099.07.2019 : RATIFICATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT Que la liste des comptes à payer datée du 30 juin 2019 pour un total de 74,835. 23\$ a été remise à chaque membre;

Il est proposé par Monsieur Steven Larose

D'APPROUVER la liste des déboursés et d'en autoriser le paiement .

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Adoptée à l'unanimité



Procès-verbal de la Régie intermunicipale
des matières résiduelles de l'ouest

R. 100.07.2019

5 BALANCE DE VÉRIFICATION AU 31 MAI 2019

Il est proposé par Monsieur Steven Larose

D'ACCEPTER le dépôt de la balance de vérification préparée par Madame France Bellefleur en date du 31 mai 2019.

La balance démontre que les comptes salaires régulier, l'administration, les heures supplémentaires des chauffeurs, les coûts d'assurance et le fluide antipollution ont un écart significatif en rapport avec les prévisions budgétaires.

Adoptée à l'unanimité

OFFRE DE SERVICES VÉRIFICATION ANNUELLE ET RAPPORT FINANCIER

Monsieur André Ste-Marie demande qu'un rappel soit fait auprès d'André Charest, comptable afin qu'il nous dépose une offre de services pour la vérification financière annuelle de la RIMRO.

RÉSOLUTION 101.07.2019 : BACS BRISÉS LORS DE COLLECTES ANTÉRIEURES

CONSIDÉRANT QUE lors de collectes antérieures il y a eu plusieurs bacs de brisés;

CONSIDÉRANT QU'après vérification faite auprès des chauffeurs réguliers il appert que les camions ne sont pas en cause, mais que le bris de certains bacs serait relié au manque de formation du chauffeur de remplacement;

Il est proposé par Monsieur William Howe

QUE la Régie accepte de défrayer le coût de remplacement des bacs verts et noirs dans chaque municipalité sous supervision du chargé des opérations Bernard Davidson;

Les bacs seront achetés par chaque municipalité concernée et seront remboursés par la régie;

Les bacs brisés pouvant être récupérés seront remis à la régie.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 102.07.2019 : ENGAGEMENT DE CHAUFFEURS DE REMPLACEMENT

CONSIDÉRANT QUE la régie a un besoin urgent de chauffeurs de remplacement afin de pallier aux vacances, congés, absence pour maladie, et afin de réduire les heures supplémentaires effectués par les chauffeurs réguliers;

Il est proposé par Monsieur Steven Larose

D'AUTORISER le chargé des opérations à procéder à l'engagement de M. Martin Fortier de Saint-Rémi d'Amherst et de Benoit Piché prêté à la Régie par la Municipalité de Brébeuf à titre de chauffeurs de remplacement selon les conditions établies à la politique de travail.



Procès-verbal de la Régie intermunicipale
des matières résiduelles de l'ouest

En ce qui concerne M. Benoit Piché, ses services seront facturés à la RIMRO en fonction des heures travaillées.

Adoptée à l'unanimité

**RÉCEPTION DE LA RÉOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ D'ARUNDEL CONFIRMANT
L'ACCEPTATION DU MANDAT VOLET FINANCES DE LA RIMRO**

La Municipalité d'Arundel nous a fait parvenir la résolution numéro 2019-0103 confirmant leur acceptation du mandat pour le volet finances de la RIMRO.

SUIVI DE LA RENCONTRE DE LA RITL DU 12 JUIN 2019

Le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs nous a démontré de l'intérêt pour desservir la RIMRO à titre de cliente jusqu'au 1^{er} janvier 2021.

Après cette date la RIMRO pourrait devenir membre de la régie si c'est sa volonté.

Afin de donner suite au dossier il est demandé que le président M. Jean-Guy Galipeau, le chargé des opérations Bernard Davidson et que le directeur général de Montcalm Michael Doyle rencontre dès que possible les représentants de la RITL afin de convenir des conditions, coûts et modalités liés à cette proposition.

**RÉSOLUTION 103.07.2019 : DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF POUR
COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES À L'AUTOMNE 2019**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Brébeuf lors de la mise en service de la Régie a démontrée son intention d'implanter la collecte des matières organiques en 2019;

CONSIDÉRANT qu'à compter de la fête du travail la RIMRO n'effectue qu'une seule collecte aux deux semaines;

Il est proposé par Monsieur William Howe

QUE la RIMRO offre le service de collecte des matières organiques à la Municipalité de Brébeuf à compter de cette date, et ne facture à Brébeuf que les coûts réels de collecte à savoir la rémunération du chauffeur-opérateur et les coûts réels d'opération du camion.

ÉGALEMENT que le chargé des opérations Bernard Davidson soit mandaté pour la mise en place de ce service.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION 104.07.2019 : POLITIQUE DE TRAVAIL- AJUSTEMENT DE LA
RÉMUNÉRATION DES CHAUFFERUS**

Il est proposé par Monsieur André Ste-Marie

QUE le chargé des opérations Bernard Davidson soit autorisé et ce après vérifications appropriées auprès de la RITL des différents échelons de rémunération, à procéder à l'ajustement de la rémunération des chauffeurs si la situation l'exige et ce en conformité avec la politique de travail adopté par le conseil d'administration de la RIMRO.

Adoptée à l'unanimité



Procès-verbal de la Régie intermunicipale
des matières résiduelles de l'ouest

RÉSOLUTION 105.07.2019 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Steven Larose

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Jean-Guy Galipeau
Président

Bernard Davidson
Greffier